



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le délégué

Courrier arrivé le

20 OCT. 2023

D.M.L. 83



Monsieur le Directeur  
Préfecture – DDTM – SML  
CS 31209

83070 TOULON CEDEX

Aix-en-Provence, le 16 octobre 2023

Objet : Avis concernant la concession de plage de Saint-Aygulf (Commune de Frejus)

Nos réf. : FF/PG 2023-262

Vos réf. : BLE n° 2023-189

Monsieur le directeur,

Par courrier en date du 25 septembre 2023, vous avez sollicité l'avis du Conservatoire du Littoral concernant le renouvellement de la concession de plage de Saint-Aygulf, limitrophe des parcelles du site naturel des Etangs de Villepey.

Après examen du dossier de concession, je souhaite attirer votre attention concernant les points suivants :

- La nouvelle localisation du poste de secours va nécessiter des travaux pour le raccordement aux différents réseaux. Ces réseaux ne doivent en aucun cas passer à travers le cordon dunaire d'arrière plage, espace naturel regroupant de nombreuses espèces protégées. Les réseaux pourraient passer le long du cheminement PMR depuis le lot 5.
- Concernant le lot 6, la problématique réseau est identique et le tracé doit également éviter le milieu dunaire. Par ailleurs, le montage et démontage du lot 6 pose une problématique d'accès avec des engins lourds le long de la plage, dont une partie est propriété du Conservatoire du Littoral et sur laquelle certaines espèces protégées peuvent se trouver. Un repérage préalable en lien avec le gestionnaire du site (Estérel Côte d'Azur Agglomération) sera nécessaire chaque saison afin de définir les zones à éviter.
- D'une manière générale pour l'ensemble des lots, il serait utile de rappeler aux exploitants la fragilité du milieu dunaire d'arrière plage et l'interdiction d'y porter atteinte.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

François FOUCHIER